



Avrillé, le 03 janvier 2024

Courrier aux habitants
des Coteaux de la Mayenne,
du lotissement le Pré
et du quartier Ardennes

Madame, Monsieur,

La desserte du quartier par les transports en commun est une préoccupation de l'association de quartier depuis son origine.

Or, depuis le mois de septembre, la ligne 7 IRIGO ne dessert plus, pour les habitants de notre quartier, les équipements collectifs d'Avrillé (ni le Centre G. Brassens dont sa bibliothèque et la MJC, ni la piscine, ni la salle Paradis, ni le futur parc de glisse, ni la Maison de la danse) ni les autres services ou commerces que vous pourriez utiliser au Bois du Roy.

En effet, si vous ou un enfant utilisiez le bus pour vous rendre occasionnellement ou régulièrement dans l'un de ces lieux, le transport en commun n'est plus possible puisqu'à partir de l'arrêt « Delaune », la ligne rejoint l'avenue Mendès-France pour suivre la voie de tramway jusqu'à l'arrêt « Kennedy ». Plus de 700 ménages sont concernés.

Aussi, afin que IRIGO puisse revenir éventuellement à l'ancien tracé, il est indispensable que vous fassiez connaître rapidement la pénalisation que vous subissez. Pour cela, vous devez absolument faire une réclamation en utilisant le canal adéquat (*).

Notre association a obtenu un rendez-vous (date à déterminer en janvier) avec IRIGO et un responsable du service transport de l'agglomération pour faire le point et surtout tenter d'obtenir un retour à l'ancien tracé sur Avrillé. Un bilan de ces réclamations sera fait lors de notre rendez-vous. Aussi, afin que nous soyons à un niveau équivalent de connaissance avec nos interlocuteurs, nous vous remercions d'avance de nous tenir informés, si vous en acceptez le principe, d'une réclamation éventuelle de votre part.

Vous pouvez également nous contacter (tél. : 06.10.08.09.65) pour tout problème rencontré pour faire votre réclamation.

Nous comptons sur votre intervention si vous êtes au moins occasionnellement pénalisé.

Cordialement,

Le conseil d'administration de l'association de quartier
« Autour du Moulin, les habitants des Coteaux de la Mayenne »

(*) Sur le site Internet IRIGO dans la rubrique "Contact" cocher "réclamation en ligne". Dans "nature de la demande" cocher "réclamation" et dans "Motif" cocher "offre de service" puis dans "mode de transport" choisir "bus/car". En "Objet" saisissez "nouveau tracé ligne 7 sur Avrillé". Vous pourrez ensuite exposer en quoi le nouveau tracé vous pénalise : obligation de prendre un véhicule ou impossibilité de trajet sécurisé pour les enfants pour utiliser un équipement collectif ou tout autre motif qui justifie un retour à l'ancien tracé. N'oubliez pas de préciser la fréquence d'utilisation du bus.

Association AUTOUR DU MOULIN, Les Habitants des Coteaux de Mayenne
mail : autourdumoulin@yahoo.fr **site** : autourdumoulin.eklablog.com